



L'Épiphanie

AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 577-17

Avis public est par les présentes donné par la soussignée greffière de la susdite municipalité que le conseil municipal a adopté, lors de la séance publique tenue le 18 août 2021, le Règlement numéro 577-17, intitulé « Règlement numéro 577-17, modifiant le règlement de zonage numéro 577 afin d'exiger, pour les projets résidentiels, un ratio viable de cases de stationnement par logement sur l'ensemble du territoire, variable en fonction du nombre de chambres et à fixer le ratio de cases de stationnement réservées aux visiteurs ».

Ledit règlement est présentement déposé au bureau de la soussignée pour examen par toute personne intéressée, aux heures de bureau, et il est entré en vigueur le 23 septembre 2021.

Donné à L'Épiphanie (Québec), ce 24 septembre 2021

La greffière,

FLAVIE ROBITAILLE